

La musique militaire

Trompettes et tambours, dont les sons portent loin même en plein air, sont des instruments « d'ordonnance » puisqu'ils servent avant tout à traduire et à transmettre des ordres.

Les objets en eux-mêmes...

Une étiquette collée à l'intérieur du fût indique que cet instrument a été fabriqué par « Louis Lepage, maître-caissier, ... au Havre, en la grande rue Saint-Michel, proche de la Bourse ». Au XVIII^e siècle, les tambours militaires ont une petite taille (H. 33,2 cm, D. 44 cm) qui leur donne un son plus clair. Chaque moitié du cylindre en bois porte une décoration de type naïf traitée en couleurs vives : deux écus ovales bleus – l'un au soleil radié, l'autre aux armes de France – surmontés d'un casque héraldique à trois plumes, se détachent sur un faisceau de hallebardes, piques, pertuisanes, écouvillons et drapeaux parmi lesquels celui de la Bretagne semé d'hermines. Des canons sur affût, un baril de poudre et un gabion complètent le décor à sa base.

Le tambour militaire est constitué d'un fût muni à chaque extrémité d'une peau, généralement de chèvre ou d'agneau, maintenue par un cercle de jonc. Ces peaux sont tendues au moyen de deux cercles de bois percés de 12 trous par lesquels passe une corde de chanvre. La tension ou la détente de la corde, donc des peaux, s'effectue au moyen de 11 coulants en cuir. La peau supérieure, « la peau de frappe », est percutée par de lourdes baguettes de bois. La peau inférieure assure la résonance de l'instrument ; elle est dite « peau de timbre » car elle est associée à une fine cordelette de boyau qui permet d'ajuster la sonorité du tambour. Le tambour militaire français est suspendu au côté du musicien par un baudrier en cuir, de sorte que le cercle inférieur touche le genou.



Tambour des milices bretonnes (XVIII^e siècle). Inv. : Ge 14-1 © Paris, Musée de l'Armée/RMN-GP 06-523983

La trompette porte la signature du facteur d'instrument Johann Leonhard III Ehe (1700-1771), exerçant à Nuremberg, cité encore très réputée au XVIII^e siècle, pour la fabrication des trompettes naturelles. Cet instrument se compose d'un long tuyau (80 cm) replié qui se termine par un pavillon. Il est dépourvu de tout mécanisme, l'instrumentiste joue de ses lèvres et de la pression de son souffle pour produire les différentes harmoniques. La boule placée entre le tuyau et le pavillon facilite la préhension de l'instrument.

La banderole porte les armoiries du colonel ou du roi qui possède le régiment. L'exemplaire présenté, richement décoré, appartient à un régiment du roi de France (Louis XV). Le fond bleu, brodé en fils d'or, d'argent et de soie porte les grandes armes de France : le blason à trois fleurs de lys surmonté de la couronne royale est entouré des grands colliers de l'ordre de Saint-Michel et de l'ordre du Saint-Esprit. Des rinceaux courent sur les bords et s'entremêlent au chiffre du Roy qui orne les quatre coins. L'ensemble est enjolivé de franges et de pompons.



Trompette et banderole de trompette de cavalerie (règne de Louis XV). Inv. : P 557 © Paris, Musée de l'Armée/RMN-GP 06-524200

Les objets nous racontent...

L'usage de la trompette dans les armées remonte à 1444. Le tambour est l'instrument caractéristique de l'infanterie à partir de 1534. Sonneries et batteries traduisent et transmettent les ordres sur le champ de bataille. Elles servent également à communiquer avec l'ennemi : les assiégés battent la chamade s'ils veulent parlementer. Lorsque Maurice de Saxe (1696-1750) généralise le pas cadencé (le pas lent, 60 pas à la minute), le tambour marque le pied gauche. Ce rythme aide les soldats à garder la ligne quand ils avancent vers l'ennemi et améliore la vitesse d'exécution des évolutions qui semblent ainsi moins fatigantes. Ces instruments sont des prises de guerre recherchées pour leur prix marchand ou pour leur valeur de trophée quand ils sont marqués aux armes d'un personnage important, mais surtout parce que leur capture signifie la désorganisation de l'adversaire.

*Le prisonnier de Hollande (auprès de ma blonde)
Auprès de ma blonde
Qu'il fait bon, fait bon, fait bon.
Auprès de ma blonde
Qu'il fait bon dormir !
(...)
Il est dans la Hollande
Les Hollandais l'ont pris.
Il est dans la Hollande
Les Hollandais l'ont pris.
"Que donneriez-vous belle
pour voir votre mari ?" (...)*

Les batteries et sonneries réglementaires rythment également la vie du camp et participent à la discipline militaire. L'entrée des troupes dans une ville, les processions, les réjouissances ou les moments de repos au bivouac ne se conçoivent pas sans musique. Les fifres se joignent aux tambours pour accompagner les chants de marche comme *La marche de Turenne*, *Auprès de ma blonde*, *Marlborough s'en va t-en guerre* ou *Trois jeunes tambours*.

Dans le cadre des armées privées de l'Ancien Régime, la musique est un signe extérieur de richesse. Le Grand Condé engage vingt-quatre violons au siège de Lérida ! Les musiciens sont engagés par le

colonel et portent sa livrée. Cet usage transparait ensuite dans les uniformes des musiciens militaires toujours plus galonnés et décorés que ceux de la troupe.

Sous le règne de Louis XIV, l'augmentation des régiments engagés menace le champ de bataille de cacophonie : aux tambours et trompettes, se joignent les timbales de cavalerie, les hautbois des dragons et les instruments des régiments étrangers. Les ordonnances royales fixent les instruments d'ordonnance et en limitent le nombre. Philidor l'aîné, des Écuries du roi établit le recueil des batteries et sonneries militaires (1705).

Les musiciens militaires forment deux catégories distinctes : le soldat, souvent recruté parmi les enfants de troupe, suit les unités sur le champ de bataille tandis que le musicien professionnel, « le gagiste », engagé par le colonel, sur ses fonds personnels, divertit l'état-major et reste à l'écart des hostilités.

Le tambour-major, depuis l'ordonnance de 1651, commande à tous les instruments d'ordonnance du régiment. Le tambour-maître apparaît en 1768, il ne commande que les tambours. L'enseignement du répertoire réglementaire est assuré par le tambour-major des Gardes françaises qui regroupe, à cet effet, ses collègues des régiments du roi, tous les deux ans, à Versailles. Lorsque la Convention, en 1792, dissout les musiques régimentaires, les musiciens du régiment des Gardes françaises ouvrent l'École gratuite de musique de la ville de Paris. Elle donne naissance, par la suite, au Conservatoire national de musique.

De par le Roy, S.M., sachant que la plupart des compagnies de son infanterie française il y a plusieurs tambours, même des fifres et hautbois, en quelques-unes dont le service est non seulement inutile, mais aussi cause de dépense aux capitaines pour les entretenir... S.M. a ordonné et ordonne, veut et entend qu'à l'avenir, dans chacune des compagnies d'infanterie française, il ne pourra y avoir qu'un seul tambour, et dans un régiment, qu'un seul fifre, lequel sera affectée à la compagnie colonelle, sans aucun hautbois... Fait à Versailles, le dix-huitième jour de janvier 1683.

Signé : Louis et plus bas : Letellier

Département de Louis XIV à Napoléon III

